

Exonération de la CET pour les diffuseurs spécialistes

ven 03/11/2017 - 15:40

Culture Presse a obtenu une exonération totale de CET pour les spécialistes indépendants. Votre organisation professionnelle [vous accompagne en vous précisant la marche à suivre](#) pour bénéficier cette mesure fiscale. Si vous êtes une PME indépendante au sens européen, vous pouvez également vérifier que vous êtes bien un spécialiste au sens du décret de 2011 grâce à [notre formulaire d'autodiagnostic en ligne](#). Les adhérents de Culture Presse pourront recevoir une attestation pour justifier de cette qualité de spécialiste au format .pdf.